

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

39^{ème} COURSE DE COTE VHC

de QUILLAN

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE des CORBIERES organise les **22, 23 et 24 mai 2026** avec le concours de l'ECURIE AUTOMOBILE QUILLANAISE, sous le patronage de la **Ville de Quillan**

Une compétition automobile dénommée : **39^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE DE QUILLAN**

Cette compétition compte pour :

- La championnat de France de la Montagne VHC 2026
- Le challenge indice de performance

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

Organisateur technique

Nom : ECURIE AUTOMOBILE QUILLANAISE

Adresse : Bar Le Glacier Place de la République - 11500 QUILLAN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs M.PASCAL Jean-François	Licence n°2806/0801
Commissaires Sportifs	M.BESOLI Josep	Licence n°01-OA-AND
	M.LEROY Jean Christophe	Licence n°5492/0801
Directeur de Course	M.BALDIT Nicolas	Licence n°134045/0801
Directeurs de Course Adjoints	Mme CHANTAGREL Nathalie	Licence n°9549/0801
	M.VAUDOUR Patrick	Licence n°228853/0806
Commissaire Technique responsable	M.DESNOUX Jean Claude	Licence n°11176/1609
Commissaires Techniques adjoints	M.FOURMENT André	Licence n°6222/0910
	M.CERDAN Marcel	Licence n°19463/0816
	M.NATEWAJKO Christophe	Licence n°43054/0806
	M.MOLINES Michel	Licence n°9502/0801
Commissaire Technique responsable VHC	M.CARRE Jean-Claude	Licence n°13049/0505
Médecin responsable	M.EL RAKAAWI Mohamed	Licence n° 149435/0910
Chargé de la mise en place des moyens	M.CABANNES Bernard	Licence n°152727/0806

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

n°37766/0806

Chargé de presse

Chargé des Commissaires de route

Chronométrateurs

197168/0803

Observateur

Mme.CARBOU Véronique Licence n°119788/0806

Mme.VIDAL Magali Licence n°179595/0804

M.DEVRIESE Jean Luc Licence

M.DESESSENS Alain Licence n°19459/0806

M. Licence n° _____

M. Licence n° _____

Mme. BONNEVILLE Danielle Licence n°15301/0904

Mme.LIMOUSY Sophie Licence n°243147/0811

Mme.JOLY DEGARDIN Michelle Licence n° _____

M. Licence n° _____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **14 mai 2026 à minuit.**

Publication de la liste des engagés le **18 mai 2026 à minuit.**

Vérifications administratives le **22 mai 2026 de 14h à 20h.**

Vérifications techniques le **22 mai 2026 de 14h15 à 20h15.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **22 mai 2026 à 21h00 à l'Espace Cathare.**

Briefing des commissaires le **22 mai 2026 à 19h au gymnase de Quillan.**

Cette Epreuve est en doublure d'une épreuve de championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division. Les VHC partiront devant les véhicules modernes.

Samedi 23 mai 2026

- 1^{ère} montée d'essais chronométrés à 8h30
- 2^{ème} montée d'essais chronométrés à l'issue de la 1^{ère} montée d'essais chronométrés
- 1^{ère} montée de course à l'issue de la 2^{ème} montée d'essais chronométrés

Dimanche 24 mai 2026

- 2^{ème} montée de course à 8h30
- 3^{ème} montée de course à l'issue de la deuxième montée de course

Briefing des pilotes le **23 mai 2026** à l'issue des essais sur la ligne de départ.

Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : à l'issue des essais à l'Espace Cathare.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage sur le site www.pksoft.fr rubrique course de côte de Quillan, sous rubrique Affichage

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités

Affichage des résultats provisoires : **30 mns** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé PODIUM et remise des prix le **dimanche 24 mai 2026 30 mns** après l'arrivée du dernier concurrent à **L'Espace Cathare**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **22 mai 2026 à 19h**.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **22 mai 2026 de 14h à 20h à l'Espace Cathare**

Vérifications techniques le **22 mai 2026 de 14h15 à 20h15 devant l'Espace Cathare**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

SARL ELECTRO DIESEL QUILLANAIS - Route de Foix 11500 QUILLAN

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **22 mai 2026 à 20h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **vendredi 22 mai 2026 à 20h30**

Pesage des voitures libre ou obligatoire devant l'Espace Cathare le **vendredi 22 mai 2026 de 14h à 20h**

Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **Ecurie Automobile Quillanaise – Mme LISSILLOUR Nathalie – 11 avenue de la Sapinette 11500 QUILLAN** ou par mail ecurieautomobilequillanaise@gmail.com jusqu'au **14 mai 2026 à minuit**.

Les droits d'engagement sont fixés à **440 €**, réduits à **220 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **180 €** pour les concurrents engagés au CFM CHALLENGE VHC

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 pour tout le meeting

- Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Production" (Voitures fermées - Série B)
 - o GROUPES : 1-2-3-4-5 – A – N – B atmosphérique (périodes J1 et J2)
- Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Sport" (Voitures ouvertes -Série A)
 - o GROUPES : 6/7 ,8/9, C, D, E
- Hors Championnat de France de la Montagne VHC
 - o Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

Une distinction sera faite aux essais comme en course entre voiture de production (Série B) et voiture de sport (Série A), pour l'ordre des départs.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2026

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un **additif** lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte Nationale de Quillan se déroule sur la RD 117.

La course se déroulera en **2 montées (une 3ème montée pourra être effectuée à la discrétion de la direction de course)**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D117 PR19-27.....

Arrivée sur la RD19.....

Pente moyenne 6,7%

Longueur du parcours **4915m**

Modalités de retour au départ : **en convoi devant le véhicule de direction de course**

Parc de départ **devant le gymnase de QUILLAN**

Parc d'arrivée **640 m après la ligne d'arrivée**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents seront amenés **en convoi du parc de départ en pré grille sur la RD 117**

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu **sur la D117, 100 m avant la ligne de départ**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent VHC sera situé : **Devant le délaissé de l'Espace Cathare**

Les parcs concurrents seront accessibles **à partir de 13h30, le 22/05/2026.**

Les remorques devront être garées **dans le parc concurrent tout le week-end.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent VHC devant le délaissé de l'espace Cathare.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Espace Cathare à Quillan.**
- pendant les essais et la course au parc départ **Espace Cathare à Quillan.**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée **Espace Cathare à Quillan.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Espace Cathare de Quillan le 23 mai 2026 de 7h à 8h et le 24 mai 2026 de 7h à 8h

Téléphone permanence n° **06 68 60 03 76** ou **06 24 60 32 36**

Centre de secours le plus proche :

- **Pompiers de QUILLAN**..... Téléphone n° **04.68.20.00.18**

- **SAMU**.....Téléphone n° **15** ou **112**

- **SMUR**.....Téléphone n° **04.68.20.92.15**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu **23 mai 2026** à l'issue des essais sur la ligne de départ. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte VHC.

Le départ s'effectuera par feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

L'épreuve se disputera sur 3 montées.

Le classement s'effectuera au cumul des 2 meilleures montées.

Il sera impérativement établi de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes.
- Un classement par classes.
- Un classement féminin (catégories Sport et Production confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de la série (au regard du classement général de la Catégorie Sport et de la Catégorie Production).
- Un classement à l'Indice de Performance suivant la réglementation en vigueur.
- Un classement Catégorie Sport et Production séparés.
- Un classement hors championnat pour le groupe Classic de Compétition selon la réglementation. Les voitures Classic de Compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés par une coupe et des produits régionaux, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. Remise de prix

La remise des prix se déroulera le **24 mai 2026 à l'Espace Cathare de Quillan**, après l'ouverture du parc fermé ou 30mns après l'arrivée du dernier concurrent VHC.